SAINT-MARTIN
Boulogne
AU CŒUR DE LA VIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-MARTIN-BOULOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de restauration de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 14 septembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 27
Nombre de conseiller municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Patrick DELPORTE pouvoir à Raphaël JULES
- René WIART pouvoir à Guillaume PRUVOST
- Philippe BOGGIO pouvoir à Wilfrid ANFRY
- Guillaume SAVEANT pouvoir à Maxence DECAIX
- Irénée MIELLOT pouvoir à Jean-Claude CONDETTE
- Christian DELACOUR pouvoir à Pascale LEBON

DÉLIBÉRATION N° 2023-4-4 : Aménagement cyclable/signalisation horizontale et verticale

Pour poursuivre le déploiement des mobilités douces au sein de notre territoire, la collectivité a décidé d'entreprendre des travaux de signalisation horizontale et verticale sur la commune de Saint-Martin-Boulogne.

Ces travaux sont concentrés sur le centre-ville de Saint Martin Boulogne pour permettre une connexion avec le schéma directeur de la CAB et sont en adéquation avec « l'étude relative à la sécurisation d'itinéraires cyclables du collège Roger Salengro » réalisée par le département du Pas de Calais.

Les rues et les secteurs concernés sont :

- Place Jean Moulin (entre la route de Saint-Omer et rue Salengro)
- Rue de la Colonne
- Rue Roger Salengro
- Rue François Boulanger (le long du cimetière)
- Route de Desvres (portion entre la route de Saint Omer et la rue François Boulanger)

Le budget travaux est estimé à 29 000 € TTC.

Les travaux étant en lien direct avec l'étude précitée, la commune souhaite solliciter le département du Pas de Calais pour une demande de financement au titre de la mobilité douce et des aménagements cyclables pour les itinéraires vers les collèges.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20230927-2023_4_4B-DE

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'aménagement cyclable.

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Engager les dépenses pour ce projet ;
- Solliciter le Département pour un accompagnement ;
- Signer les actes et documents afférents à cette opération.

Nombre de votants : 33 **Pour : 33**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 27 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Guillaume PRUVOST

Le Maire
Raphaël JULES

MAIRIE de SAINT-MARTIN-BOULOGNE (P-de-C)

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20230927-2023_4_4B-DE

Affiché le : 03 octobre 2023

Voies et délais de recours
La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : http://www.telerecours.fr